

Chapitre 3

Un peuple de foi

Érection canonique

Le 25 juillet 1857, un groupe de citoyens de Saint-Grégoire présente à l'évêque du diocèse de Trois-Rivières une requête demandant l'érection canonique de la paroisse de Sainte-Eulalie. Ces grégoriens avaient acheté des terres pour éventuellement y établir leurs enfants comme il est dit dans cette requête.

Il est à noter que le diocèse de Nicolet a été érigé ultérieurement, soit le 10 juillet 1885.

Nous citons ici in-extenso la teneur de cette requête :

*« À Sa Grandeur Mgr. Thomas Cooke
Évêque catholique Romain de Trois-Rivières.*

La requête des soussignés, catholiques Romains, propriétaires des terres dans les townships d'Aston et de Horton comté d'Arthabaska, expose humblement :

Que depuis plusieurs années, ils ont fait l'acquisition de terres dans lesdits townships dans le but d'établir leurs enfants;

Qu'ils ont, après bien des instances, obtenu la législation et l'ouverture des chemins à travers les townships, ce qui en rend l'établissement infiniment plus facile;

Qu'une des causes qui s'opposent le plus à l'établissement en ces lieux, c'est la privation de secours religieux, et la crainte assez fondée que cette privation ne dure encore un temps assez long;

Que votre Grandeur encouragerait puissamment l'établissement de ces lieux si Elle daignait ériger canoniquement en paroisse le territoire ci-dessous désigné savoir : Dans le onzième rang, les lots compris entre la ligne de Bulstrode et le lot No 23 exclusivement; dans les douzième, quatorzième et quinzième rangs dudit township, depuis la ligne de Bulstrode jusqu'au lot No 25 inclusivement; et cette partie du township de Horton comprise entre les townships de Bulstrode, d'Aston et la rivière Nicolet

Que la fixation immédiate d'une place d'Église (sic) - (sous l'invocation de Sainte-Eulalie, ou de tel autre Saint qu'il plairait à Votre Grandeur de déterminer) – serait aussi un élan donné à la colonisation de ces lieux.

Espérant de votre Grandeur les faveurs ci-dessus sollicitées, Vos Suppliants ne cesseront de prier

Aston le 20 juillet 1857.

Signé...

Suivent les noms de 27 personnes (tous des hommes). Nous citons quelques noms au hasard : Jude Arseneau - François Tourigny - Charles Tourigny (le père de Noé) - Pierre Rheau - François Désilets - François Prince - Pierre Hamel - C. Marquis, ptre. - Joseph Parre - Olivier Beaudet - Benoit Vigneau - Uldoric Héon etc.

Nous, soussignés, certifions que les signatures et les marques ci-dessus sont véritables et qu'elles ont été données librement et volontairement.

Aston, le 25 juillet 1857.

*Signé : Calixte Thibodeau
Pierre Arseneau. »*

Après réception de cette requête, Mgr Cooke charge Mgr Marquis de se rendre sur les lieux pour vérifier l'authenticité de cette requête.

Ce dernier fait afficher l'avis public suivant :

« À tous ceux qui peuvent être concernés dans l'érection d'une paroisse qui serait formée d'une partie des onzième, douzième, treizième, quatorzième et quinzième rang du township d'Aston et d'une partie du township de Horton.

Vous êtes respectueusement avertis que jeudi, le dix-septième jour de septembre prochain, je soussigné, Curé de Saint-Pierre Célestin, me transporterai en la demeure de Sieur Charles Vigneau, cultivateur du huitième rang dudit township d'Aston par une commission spéciale de Monseigneur Thomas Cooke Évêque des Trois-Rivières, pour vérifier les allégations d'une requête en date du vingt juillet dernier, adressée à Sa Grandeur par les francs-tenanciers desdites localités à l'effet d'obtenir une érection canonique de paroisse, la démarcation des cités et la permission de procéder à la construction d'une église, presbytère, cimetière et leurs dépendances.

En conséquence, tous ceux qui se croient intéressés pour ou contre la dite requête, seront requis de se trouver ledit jour au lieu ci-dessus indiqué à deux heures de l'après-midi.

St-Pierre Célestin, le 31 août 1857

C. Marquis, Ptre. curé de St-Pierre Célestin. »

Une copie de cet avis est affichée à la maison de M. Jean Béliveau au township d'Aston, une autre dans le township de Horton, dans le lieu connu sous le nom de *Hêtrière* sur le chemin de Shipton et une copie est également affichée à l'église de St-Célestin.

DÉCRET

Érigeant Canoniquement la Paroisse Sainte-Eulalie. Thomas Cooke

*« Par la miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint Siège Apostolique,
Évêque de Trois-Rivières.*

À tous ceux qui les présentes verront, faisons savoir que vu :

1- La requête, en date du vingtième jour de juillet de la présente année, à Nous présentée au nom et de la part de la majorité des francs-tenanciers des parties ci-après désignées des townships d'Aston et de Horton, comté d'Arthabaska, district des Trois-Rivières, ladite requête demandant l'érection dudit territoire en paroisse pour les raisons énoncées;

2- Notre commission, en date du vingt-septième jour d'août, chargeant Messire Calixte Marquis, prêtre, curé de St-Pierre Célestin, de se transporter sur les lieux, après avis préalable, de vérifier les allégations de ladite requête et d'en dresser un procès-verbal « de commodo et incommodo. »

3- Les certificats signés de Messire Calixte Marquis, prêtre, curé de St-Pierre Célestin et des sieurs Boniface Leblanc et Jean-Baptiste Brien, d'un avis lu publiquement, à l'issue de l'office divin du matin, à la porte de la chapelle de St-Pierre Célestin, dimanche le six et dimanche le treize du mois de septembre dernier, et affichés lesdits dimanches à la porte de la chapelle sus-dite à la maison de sieur Jean-Baptiste Béliveau et dans le township de Horton, dans le lieu connu sous le nom de la « Hêtrière » sur le chemin de Shipton, ledit avis convoquant les intéressés pour ou contre ladite requête à une assemblée pour le jeudi, dix-septième jour du mois de septembre dernier, à deux heures de l'après-midi, en la demeure du sieur Charles Vigneau, cultivateur, au huitième rang dudit township d'Aston;

4- Le procès-verbal « de commodo et incommodo » dudit Messire Calixte Marquis, prêtre, curé de St-Pierre Célestin, en date du dix-septième

jour de septembre dernier, constatant et vérifiant dans toutes leurs parties les faits énoncés dans la susdite requête;

En conséquence, Nous avons érigé et érigeons par les présentes, en titre de cure et de paroisse, sous l'invocation de Sainte-Eulalie, dont la fête se célèbre le dixième jour de décembre, les susdites parties des townships d'Aston et de Horton, comprenant une étendue de territoire comme suit savoir :

Dans les douzième, treizième, quatorzième et quinzième rangs de l'Augmentation dudit township d'Aston, tous les lots de terre depuis la ligne séparant ledit township de Bulstrode jusqu'à et y compris No. vingt-cinq desdits rangs;

Dans le township de Horton, toute cette partie d'icelui ou de son augmentation, comprise entre les susdits townships d'Aston et de Bulstrode et la branche Nord-Est de la rivière Nicolet;

Pour être ladite cure et paroisse de Ste-Eulalie entièrement sous Notre juridiction spirituelle, à la charge par les curés ou desservants qui y seront établis par nous ou par nos successeurs, de se conformer en tout aux règles de discipline ecclésiastique établies dans ce diocèse, spécialement d'administrer les sacrements, la parole de Dieu et les autres secours de la religion aux fidèles de ladite paroisse, enjoignant à ceux-ci de payer aux dits curés ou desservants, les dîmes et obligations telles qu'usitées et autorisées dans ce diocèse et leur porter respect et obéissance dans toutes les choses qui appartiennent à la religion et qui intéressent leur salut éternel.

Mais comme le présent décret est purement ecclésiastique et ne peut avoir d'effets civils qu'autant qu'il sera confirmé par une proclamation de Son Excellence le Gouverneur Général, sous le grand sceau de la province, Nous recommandons très particulièrement aux paroissiens de la nouvelle paroisse de dresser à cet effet à Messieurs les Commissaires chargés de mettre à exécution dans le diocèse des Trois-Rivières, l'ordonnance de la 2^e Victoria, Chap. 29.

Sera notre présent décret lu et publié au prône de la messe paroissiale de St-Pierre Célestin, où sont actuellement desservis les fidèles de la nouvelle paroisse de Ste-Eulalie, les premier et second dimanches après sa réception.

Donné à Trois-Rivières Sous Notre Seing et Sceau et le contre-seing de Notre Secrétaire, le troisième jour d'octobre de l'année mil huit cent cinquante sept.

Thomas, Év. Trois-Rivières. »

Ce décret n'a pas de suites immédiates car à cette époque, il n'y a aucun citoyen résidant à Sainte-Eulalie. Comme nous l'avons vu plus haut, la demande venait de citoyens de Saint-Grégoire qui avaient acquis des terres dans la paroisse pour y établir leurs enfants.

La première église

Le 7 octobre 1872, l'évêque émet le décret permettant l'érection de la première église et du presbytère.

LOUIS-FRANÇOIS LAFLÈCHE

*« Par la miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint Siège Apostolique
Évêque de Trois-Rivières*

À tous ceux qui les présentes verront, savoir faisons, que vu le procès-verbal en date du vingt-neuf août dernier de messire P. de Villiers, curé de Sainte-Gertrude, par Nous député dans la paroisse de Sainte-Eulalie, comté de Nicolet et district des Trois-Rivières, pour ce qui concerne la construction d'une chapelle, d'une sacristie et d'un presbytère dans ladite paroisse en conformité d'une requête en date du onze juillet dernier, à nous présentée à cet effet, par les habitants francs-tenanciers de ladite paroisse.

Nous étant assurés que Notre dit député a fidèlement observé, dans l'exécution de la commission que Nous lui avons donnée, au sujet de ladite construction, les formalités prescrites en pareil cas par les lois ecclésiastiques et civiles.

En conséquence, Nous avons permis et permettons qu'il soit construit dans ladite paroisse de Sainte-Eulalie, une chapelle, une sacristie et un presbytère en bois, et de plus, nous avons réglé et réglons ce qui suit :

- 1) Lesdites chapelle et sacristie et ledit presbytère seront situés sur le lot numéro 14, dans le douzième rang du Canton d'Aston, en ladite paroisse de Sainte-Eulalie à environ cent-cinquante pieds du chemin de front;*
- 2) Ladite chapelle aura environ quatre-vingt-cinq pieds de longueur, quarante-cinq pieds de largeur et vingt pieds de hauteur au-dessus des lambourdes;*
- 3) Ladite sacristie aura environ vingt-cinq pieds de longueur, vingt pieds de largeur et dix pieds de hauteur entre les deux planchers finis;*
- 4) Ledit presbytère aura environ quarante pieds de longueur, trente-cinq pieds de largeur et dix pieds de hauteur entre les deux planchers finis;*
- 5) Lesdites dimensions seront prises en dehors et à mesure française;*
- 6) Il ne sera procédé à la construction des édifices qu'après qu'un plan d'iceux aura reçu Notre approbation.*

Sera Notre présent décret lu et publié au prône de la messe paroissiale de Saint-Wenceslas, d'où seront desservis les paroissiens de Sainte-Eulalie le premier dimanche après sa réception.

Donné aux Trois-Rivières sous Notre seing et sceau et le contre-seing de Notre secrétaire le sept octobre mil huit cent soixante-douze.

L.-V. Év. De Trois-Rivières

Par Monseigneur J.-Agapit Legris, ptre, secrétaire. »

Le terrain de la Fabrique faisant trois arpents sur vingt-huit a été donné par messieurs Noël et Cléophas Lamothe.

Après le décret de construction de l'église, il fallut attendre encore trois ans avant d'en voir la réalisation. En attendant, les paroissiens furent desservis par le curé de Saint-Wenceslas, et, de temps en temps par l'abbé Comeau, prêtre missionnaire colonisateur des environs, qui venaient leur dire la messe et administrer les sacrements. Les cérémonies religieuses se tenaient dans des maisons privées.

Le contrat des travaux de construction de cette première église avait été accordé à M. Joseph Dupaul et ce dernier complétait les travaux au milieu de l'année 1877. C'est à ce moment que fut nommé le premier curé. Les cloches ont été bénites par le curé P. Bellemare de Sainte-Monique le 27 octobre 1875, donc avant même que le clocher ne soit érigé. Les cloches pesaient respectivement 1 142 livres et 414 livres. La finition de l'intérieur de l'église et l'érection du chemin de croix sont réalisées en 1880.

Les assurances de l'église, de la sacristie et du presbytère étaient confiées à l'Assurance mutuelle des Fabriques le 6 juillet 1885.

Cependant, il fallait songer à organiser l'administration matérielle de la paroisse pour les fins du culte. On savait que Monseigneur y songeait depuis longtemps et que la chose n'allait pas tarder. Un bon dimanche, le curé de Saint-Wenceslas apprit aux paroissiens que l'évêque avait pourvu à la création d'un conseil des marguilliers pour leur paroisse. À l'époque, on utilisait l'expression *corps* des marguilliers.

Les plus âgés se souviendront que le premier banc en avant de l'église, du côté droit, était réservé aux marguilliers. C'était le banc d'œuvre. Nous reproduisons ci-après le décret de la création du conseil des marguilliers. On peut constater que le processus d'élection et la hiérarchie constitue un protocole rappelant l'époque seigneuriale.

Création d'un corps de marguilliers

LOUIS-FRANÇOIS LAFLÈCHE

*« Par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint Siège apostolique
Évêque de Trois-Rivières*

Attendu que pour mettre la paroisse sur le même pied que les autres paroisses du diocèse, il convient d'y établir un corps des marguilliers qui, conjointement avec le curé de ladite paroisse soient chargés d'administrer les biens temporels de l'église de ladite paroisse conformément aux règles de l'Église, et attendu aussi qu'il convient de régler en quelle manière sera fait le choix desdits marguilliers, Nous avons réglé et ordonné, réglons et ordonnons ce qui suit :

1) Le premier dimanche après la lecture de la présente lettre, les habitants francs-tenanciers de ladite paroisse de Sainte-Eulalie s'assembleront au lieu et l'heure indiquée par le curé de ladite paroisse et procéderont sous sa présidence, au choix de huit d'entre eux, lesquels formeront le corps des marguilliers de ladite paroisse, conjointement avec le curé, et en cette qualité jouiront aussi bien que ceux qui seront élus dans la suite en la même qualité comme il est ci-après réglé, des droits et privilèges dont jouissent les marguilliers des autres paroisses;

2) Les trois des huit ainsi élus qui auront obtenu le plus de voix, seront les trois marguilliers de l'œuvre, celui des trois ayant obtenu le plus grand nombre de voix, sera marguillier en exercice pour l'année courante; celle qui en aura le plus ensuite sera second marguillier et celle des trois qui en aura le moins, sera troisième marguillier. Les cinq autres personnes élues seront considérées comme anciens marguilliers;

3) L'élection annuelle d'un nouveau marguillier se fera chaque année, autant que possible le dimanche qui précède le premier jour de l'an, dans une assemblée desdits marguilliers et des paroissiens propriétaires de la dite paroisse, tenue légalement sous la présence du curé de ladite paroisse,

ladite assemblée ayant été préalablement annoncée au prône de la messe paroissiale ce jour-là et le dimanche précédent;

4) Il n'y aura pas moins de trois marguilliers dans le banc d'œuvre et dont un seul, à tour de rôle, sera marguillier en exercice;

5) Les personnes mentionnées ci-dessus comme anciens marguilliers pourront néanmoins être élus pour faire à leur tour les fonctions de marguilliers en exercice.

Sera Notre ordonnance lue et publiée au prône de la messe paroissiale de Sainte-Eulalie le dernier jour d'octobre.

Donné aux Trois-Rivières sous Notre Seing, le sceau du diocèse et le contre-seing de Notre secrétaire, ce vingtième jour d'octobre mil huit cent soixante-quinze.

L.-F. Ev. Des Trois-Rivières

Par ordre Ed. Ling, ptre. »

Après l'office, il y eut donc élection des marguilliers. En sa qualité de premier colon de la paroisse, M. Noé Tourigny a été le premier mis en nomination et élu à l'unanimité premier marguillier du banc ou marguillier en charge. On dirait aujourd'hui : marguillier en charge. M. Damas Doucet a été le deuxième marguillier et M. Honoré Désilets le troisième. D'après le mandement de l'évêque, il fallait nommer cinq autres marguilliers qui seraient désignés sous le nom d'anciens marguilliers. Ont alors été désignés unanimement à cette charge messieurs Joseph Vigneault, Alexis Rheault, Jude Arseneault, Ludger Turcotte et Onésime Caron.

Le premier curé

C'est le premier octobre 1877 que Sainte-Eulalie reçoit son premier curé : l'abbé Charles-Adélarde Barolet. Il était né à Louiseville le 28 janvier 1849 du mariage de François Barolet, cultivateur et de Sophie Piette. Il avait été ordonné prêtre par Mgr. Fabre le 30 août 1874.

Il arrive après trois ans de vicariat à Saint-Grégoire où il avait séjourné de 1874 à 1877. Il assumera la cure de Sainte-Eulalie jusqu'à 1883 après quoi il sera nommé curé de Saint-Paulin.

Le deuxième curé

L'abbé Théophile Lemire était né à Baie-du-Febvre en 1850 et ordonné à Trois-Rivières par Mgr. Laflèche en 1877. On est à l'époque où il est fortement question de la division du diocèse de Trois-Rivières pour en détacher ce que sera le diocèse de Nicolet. Ce projet suscite passablement de divergences dans la paroisse entre le curé et certaines de ses ouailles. Il s'agissait de voter pour ou contre cette division. Les paroissiens avaient obtenu l'assurance des autorités religieuses supérieures qu'ils pouvaient voter pour la division sans engager leur conscience et ils ont agi en conséquence. Mais il semble que le curé aurait préféré qu'ils votent contre cette division.

Le curé aurait demandé du haut de la chaire à ceux qui avaient voté pour la division de demander pardon. Tous les citoyens ont refusé excepté Noé Tourigny que le curé a d'ailleurs félicité pour son acte d'obéissance. Bien que tout le monde finalement ait été de bonne foi, l'évêque a jugé qu'il valait mieux retirer à l'abbé Lemire la cure de Sainte-Eulalie.

Arrivé en 1883, l'abbé Théophile Lemire sera remplacé deux ans plus tard..

Le troisième curé

L'abbé Arthur-Basile Prince est né à Saint-Grégoire en 1854 d'Édouard Prince, cultivateur, et de Marie-Louise Richard. Il a été ordonné prêtre à Trois-Rivières en 1879.

La première église inaugurée en 1877 s'avère trop petite pour la population qui est en pleine croissance. On peut considérer l'abbé Prince comme l'initiateur de la construction de l'église et du presbytère actuels. Son successeur prendra la relève pour la suite des démarches conduisant à leur réalisation. Il quittera la paroisse en 1899.

Le quatrième curé

L'abbé J.-Arsène Longval est né à Sainte-Monique en 1858 de Jean Longval, cultivateur et de Louise Boucher. Il assumera la cure de 1899 à 1905.

On peut le considérer à juste titre comme le bâtisseur de l'église actuelle. Le 8 juillet 1900 lors d'une assemblée de Fabrique, on décide de présenter à l'évêque du diocèse de Nicolet, Mgr Gravel, une requête lui demandant d'accorder l'autorisation voulue afin de changer le site du cimetière qui se trouve entre l'église et la Grand' Ligne, aujourd'hui la route 161. Le cimetière se trouve en somme au centre du village. L'évêque donne son aval et avec l'approbation du Bureau d'hygiène, on choisit un nouveau terrain à quelques arpents en arrière de l'église. Il est toujours au même emplacement.

En 1902, on procède à l'exhumation et au transport des corps. Dans le rapport de sa visite pastorale en 1903, l'évêque Mgr Bruneault mentionnait que «... *le site du nouveau cimetière était très bien choisi.* »

Le 27 novembre 1900, les marguilliers adoptent une résolution en vue de demander à l'évêque la construction de nouvelles dépendances pour un montant de 1 000 \$. On ne peut dire si ce sont les bâtiments de ferme ou la maison du sacristain.

Dans le rapport du procès-verbal de sa visite, en 1903, l'évêque mentionne : « *Il nous paraît évident que le temps est arrivé de doter la paroisse d'une nouvelle église et d'un nouveau presbytère. Nous demandons une église en pierre et un presbytère en brique du prix d'environ 23 000 \$ et nous nous contenterons d'une répartition valant 20 000 \$.* »

Dès octobre le corps des syndics est formé pour veiller à l'exécution des travaux. Les syndics sont : messieurs Luc Tourigny, Ludger Lemay, Georges Farly, Julien Richard et Anselme Boisvert. Le 24 décembre la soumission de messieurs Héon & Cie est acceptée pour la construction de l'église et du presbytère au prix de 22 700 \$ suivant les plans préparés par M. Louis Caron architecte de Nicolet. D'ailleurs M. Caron peut revendiquer la construction de bon nombre d'édifices religieux dans le diocèse de Nicolet.

Le contrat ne comprend cependant pas la finition de l'intérieur de l'église qui sera exécutée plus tard sous l'administration du curé de Courval. Au cours de l'hiver 1904, on règle le transport de la vieille chapelle et du vieux presbytère pour édifier les constructions nouvelles, mais en septembre 1905, une nouvelle assemblée de la Fabrique décide de donner le bois de ces deux bâtisses y compris la sacristie aux sinistrés du village dont les maisons avaient été détruites par un incendie.

L'année 1904 voit donc s'élever l'église actuelle. De style roman, faite de granit des champs, ornementée de pierres de taille, elle porte sur la tour centrale un clocher élégamment élancé et flanqué de deux clochers de moindre taille. Elle mesure à l'intérieur 150 pieds par 55 pieds tandis que la sacristie fait 45 pieds par 27 pieds. L'évêque Mgr Bruneault procède à la bénédiction de la nouvelle église le 10 juin 1906. Le curé Arsène Longval y célèbre la première messe.

Nous n'avons pas retrouvé dans les archives la hauteur du clocher. Cependant, M. Jean-Marc Cartier de Baie-du-Febvre qui a repeint le clocher en 1962 nous dit l'avoir mesuré par la hauteur du câble pour soutenir le palan nécessaire à l'échafaudage. Il nous a dit ceci : « *J'ai commencé à monter jusqu'au pied de la croix à partir de la couverture par le fil du paratonnerre. De temps en temps, une crampe servant à tenir le paratonnerre fixé au clocher s'arrachait, mais il semblait bien fixé en haut. Du perron de l'église jusqu'au pied de la croix, il y a 180 pieds. Du perron jusqu'à la base du clocher il y a 100 pieds ce qui laisse 80 pieds pour le clocher. Selon lui, la croix fait environ 8 pieds.* » M. Cartier était à l'emploi de M. Lorenzo Gauthier également de Baie-du-Febvre qui était sous-contractant pour M. Lionel Bussières de Pierreville.

Le clocher a été repeint en 1986.

On peut voir gravé sur une pierre au dessus du portique central l'année de la construction : **1904**.

On avait certainement eu raison de se doter d'une nouvelle église car en 1905, la population était de 1 134 âmes. Est-il nécessaire d'ajouter que la fréquentation était de beaucoup supérieure à ce qu'elle est maintenant. C'est en 1915 que la population aura compté le plus grand nombre de citoyens. Avec le démembrement de Saint-Raphaël d'Aston en 1918, la population a évidemment diminué. Quelques données sur la population à cette époque :

En 1905.....1134 âmes;

En 1918.....1014 âmes;

En 1912.....1223 âmes;

En 1929..... 964 âmes;

En 1915.....1252 âmes.



L'Église en construction



L'intérieur de l'église photographiée possible-
ment au cours des années 1920. À noter le
tuyau de la fournaise passant au milieu de
l'allée centrale.

Une victime

Pendant la construction de l'église, un homme a perdu la vie suite à une chute qu'il a faite à partir du clocher. Ce fait est raconté par Mme Françoise Gaudet-Smet dans son livre intitulé « *Par oreille* ».

« Un grand mouvement dans le village, une course folle de gens qui arrivent de partout. Qu'est-ce qui se passe? Un homme, qui travaille à la construction du clocher et prépare le support où seront fixées les cloches, a manqué le pied sur le bord de la corniche alors qu'il y posait de la tôle et vient de tomber du haut en bas tout d'une venue. »

Vite, le curé! Vite le médecin! Pas un soupir, pas un mouvement chez l'accidenté. Même la foule est figée; on n'entend que des chut! chut! de partout. Une femme accourt avec un bol d'eau et des linges blancs; par le sacristain, elle fait déchausser la victime de la chute qui ne manifeste aucun signe de vie, lui lave les pieds avant l'Extrême-Onction. Tous les hommes enlèvent leur chapeau. Le médecin a des sondes. Ce n'est jamais la bonne : il commande sans cesse à ses filles d'aller lui chercher tel ou tel outil de travail et elles courent à tour de rôle, du lieu de l'accident au bureau d'où elles apportent des trousseaux, des tubes, des pinces de tous genres.

Le contracteur est absent. Faut le trouver dans les environs. Qui peut prendre des décisions? Des appels désespérés viennent de l'hôtel en face de l'église d'où l'épouse de l'accidenté observait son homme à l'ouvrage. Elle l'a vu tomber, a perdu connaissance, se tord de convulsions, se lamente, crie et c'est le pire de toute la scène. Madame Lamothe et quelques femmes sont accourues. Mais tout le monde se sent bien impuissant. D'autant plus qu'il y a beaucoup de commentaires et d'observations.

- « Il ne faut surtout pas toucher à un accidenté. Sans aucun doute, inerte comme il est, cet homme doit être bien mort. » -

Rien qu'à voir partir le médecin qui déclare qu'il a à téléphoner, c'est bien simple à comprendre. Il a pris la décision de prévenir à Québec la famille qui s'occupera de choisir des préposés à l'ensevelissement. Ils devront venir probablement sans retard. Quelqu'un remarque : « Pauvre homme! Et dire que nous autres, on se connaît tous, et que lui, on ne sait seulement pas son nom. D'ailleurs, ces étrangers ne se mêlent jamais à nous autres. Font leur ouvrage, net, fret, sec, et après, ni vu ni connu, on n'en entend plus jamais parler. Il doit avoir de grosses assurances. Pourvu que la paroisse ne soit pas prise dans ces dépenses. Mais c'est toujours nous autres qui payons à la fin ».

La mort, c'est la mort. Les glas sonnent et madame Lamothe décide de convaincre l'épouse de s'en aller dans sa famille, qu'il y a un train à prendre dans une heure, et qu'elle va l'accompagner. Elle s'occupe de ramasser les valises, et chacun s'en va vite à son ouvrage de ferme, enjambant

les échafaudages de l'église en construction, sans oublier d'arrêter une fois de plus et d'essayer de savoir ce qu'il y a dans l'énorme boîte qui se trouve au centre du perron de l'église et qui monte jusque par-dessus la grande porte de l'entrée. Un homme qui vit proche d'un marguillier vient d'apprendre que c'est la statue de sainte Eulalie commandée il y a plus d'un an et qui a traîné dans les soutes du port de Montréal. »

Étant jeune, nous avons entendu parler de cet accident. Mais la version que nous en avons était à peu près la suivante : l'ouvrier en question, pour impressionner son épouse qui le regardait travailler faisait ce qu'on appelait communément le plan de chaîne. Il avait saisi de ses mains les deux bras de la croix, les pieds pointés vers le ciel. Pris d'un soudain vertige, il avait perdu prise étant ainsi entraîné dans une chute vertigineuse vers le sol.

C'est probablement comme cela qu'à partir d'un fait vécu naît la légende. Il est préférable de s'en tenir à la version de Mme Gaudet-Smet. Elle n'avait alors que deux ans, mais nul doute que ses parents lui ont raconté le fait puisqu'ils demeuraient juste en face de l'église. Elle était la fille de M. et Mme Alexandre Gaudet dont on reparlera plus loin. Aujourd'hui, c'est Mme Marie-Marthe Champagne qui demeure dans cette maison.

Mais, la construction sitôt terminée, on constate que la couverture de l'église tout comme celle du presbytère font défaut. Il faut recommencer et ce défaut de construction fait l'objet d'un procès.

Au moins, les bancs sont installés et l'église peut recevoir les fidèles. On attendra jusqu'en 1915 pour amorcer la finition de l'intérieur de l'église, procéder à la construction d'un perron et de trottoirs de ciment.

L'orgue

En juin 1916, le curé De Courval commande un orgue chez Casavant & Frères à St-Hyacinthe L'instrument, l'opus 681, est fabriqué au cours de l'année 1916. En novembre de la même année, il est expédié par train jusqu'à la gare de Saint-Wenceslas d'où il est acheminé par voitures à chevaux jusqu'à l'église.

Cet orgue tubulaire-pneumatique comprend 16 jeux répartis sur deux claviers et pédalier, pour un total de 1 056 tuyaux. On pourrait évaluer son coût de remplacement en 2006 à près de 300 000 \$.

Le curé n'ayant pu trouver un organiste après l'installation de l'instrument, celui-ci est malheureusement demeuré muet pendant la période des Fêtes de 1916. Dans une lettre qu'il adresse aux frères Casavant le 23 décembre de cette année-là, il écrit : « *Nous ne connaissons pas la valeur de l'orgue n'ayant pas eu de joueur compétent, de sorte que si vos occupations vous permettaient de venir à quelques unes de ces fêtes faire valoir votre orgue, je vous invite à venir et à être chez vous au presbytère* ». Il n'y avait pas de gêne pour inviter les frères Casavant au presbytère, on se doute bien qu'il y avait amplement de place pour les loger.

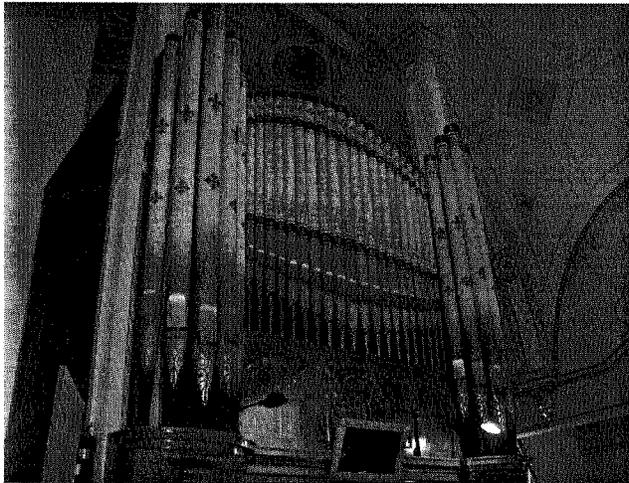
Sur le site internet de Casavant & Frères, M. Martin Yelle s.c. écrit :

« Cet orgue chante dans la belle église de Sainte-Eulalie depuis 1916. Malgré sa dimension réduite, il possède un plenum qui a de la présence. On remarquera, encore une fois, l'art de Casavant par la sonorité chaude des fonds et la présence chantante des principaux. Si la palette sonore est belle à entendre, que dire du soin apporté à la décoration des tuyaux de la Montre formant la façade du buffet. »

On a déjà entendu l'expression : pomper l'orgue. C'est au sens propre du terme car, lorsqu'il y avait panne de courant pendant la messe ou les vêpres, il fallait pomper l'air pour permettre à l'orgue de continuer à émettre les sons, la musique en somme. Nous nous rappelons l'avoir fait pendant les Vêpres un dimanche après-midi à la fin des années 1940 alors que sévissait un sérieux orage électrique. L'auteur de ces lignes se souvient également qu'au début des années 1960, l'électricité ayant manqué au tout début de la grand messe, les frères Paul et Roland Chassé, qui avaient leurs bancs au jubé, se sont relayés pour pomper l'orgue jusqu'à l'*ite missa est*. Avant l'avènement de l'électricité au village en 1939, il fallait pomper l'orgue et il y avait toujours un homme spécialement attitré à cette tâche. Le dernier à s'acquitter de cette tâche a été M. Joseph Hébert, dit *Gros-Jos* qui demeurait seul dans la dernière maison du bas du 13^e rang.

L'instrument, au fil des ans, avait perdu un peu de sa vigueur. Nous nous souvenons d'un incident passé presque inaperçu à l'occasion de la messe de minuit de 1960 alors que madame Carmen Leblanc était organiste.

Dès que cette dernière a actionné la soufflerie de l'orgue, quelques instants avant que nous entonnions le « Minuit! Chrétiens », il est sorti du buffet de l'orgue un son de basse en continu : le bourdon. Nous avons ouvert un panneau dans le côté permettant d'aller dans les entrailles de l'instrument pour employer l'expression consacrée. Le hasard voulant qu'il y ait sur une petite tablette une brique et par terre un vieux sac de jute, nous avons simplement sorti le tuyau de la base et placé le sac et la brique au-dessus de l'orifice en question. La première note ré du pédalier a dû être silencieuse pendant une vingtaine d'années.



L'orgue et ses tuyaux soigneusement conservés. (Photo gracieuseté M. Martin Yelle s.c.)



Le buffet de l'orgue. (Photo gracieuseté M. Martin Yelle s.c.)

Les organistes

Le premier organiste a été M. Joseph Bergeron originaire de Saint-Grégoire qui est venu demeurer à Sainte-Eulalie pendant deux ou trois ans. Il était cordonnier de son métier. Lui a succédé Mme Ida Hébert qui a été organiste attitrée pendant vingt-cinq ans. Elle était l'épouse de M. Alphonse Bergeron. Sa fille Joséphine a pris la relève pendant quelques années. Puis est venue Mme Cécile Lamothe, la fille du docteur Lamothe. Viendront par la suite mesdames Monique et Françoise Gaudet, puis Jeanette Bineau dont le père était sacristain.

Nous n'avons pas la liste complète des organistes par la suite, mais on sait qu'à différentes époques, les Sœurs de l'Assomption ont touché l'orgue car au couvent, il y avait presque toujours une religieuse musicienne. On se rappelle aussi Mme Aline Labranche.

Puis, Mme Yolande Bordeleau prendra la relève jusqu'au milieu des années 1950. En 1957, Mme Carmen Leblanc devient organiste attitrée. C'est Mme Leblanc qui aura probablement été l'organiste ayant cumulé le plus grand nombre d'années à assister aux saints offices le dos à l'autel. Ont aussi touché l'orgue, entre autres, Mme Denise Gaudet, M. Yves Désilets et Mme Josiane Champagne.

Restauration de l'orgue

En 1994, après plus de soixante-dix ans de loyaux services on a constaté que cette belle pièce de notre patrimoine nécessitait une sérieuse cure de rajeunissement.

Fin septembre, les travaux sont terminés et on le souligne de belle façon par un concert donné le dimanche 2 octobre. L'organiste invité est M. Raymond Perrin de Trois-Rivières, un artiste qui a donné des concerts tant en Europe qu'aux États-Unis. Le concert est agrémenté de quelques pièces à la trompette interprétées par M. Patrick Bélair de Trois-Rivières.

Les travaux avaient nécessité un déboursé de 11 242 \$. Le concert et les autres activités reliées à la cueillette de fonds avaient alors rapporté 7 880 \$. La Fabrique a déboursé la différence, soit 3 362 \$.

Un peuple de foi

Le Québec de nos ancêtres en était un de foi profonde et les manifestations de cette vertu théologale ne manquent pas. Sainte-Eulalie ne faisait pas exception. Nous n'élaborerons pas ici sur le sujet car les ressources pour en savoir davantage abondent dans les bibliothèques et sur internet.

Pour les plus nostalgiques, qu'il nous suffise de mentionner quelques obligations qui n'ont plus cours depuis Vatican II. Par exemple : être à jeun depuis minuit pour pouvoir communier à la messe, même la messe dominicale chantée à 9h. 30 tout comme pour les mariages. Cependant, au cours des années 1950, il y avait la communion seulement à 7h. 30 le dimanche matin. La messe dominicale est d'une stricte obligation : « *Les dimanches messe entendras et les fêtes pareillement* » rappelle le deuxième commandement de l'Église. Il faut demander la permission au curé pour s'en abstenir. D'ailleurs, le dimanche, Jour du Seigneur est un jour de congé.

On ne travaille pas le dimanche : « *Les dimanches tu garderas en servant Dieu dévotement* » dit le troisième commandement de Dieu. Seuls les agriculteurs peuvent faire le *train*. Cependant, il arrive que du haut de la chaire, ce jour là, le curé donne la permission aux cultivateurs de travailler aux récoltes pour éviter que celles-ci ne se perdent à cause de la mauvaise température. Les vêpres le dimanche après-midi à 14h. ne sont pas obligatoires, mais on est bien vu d'y assister. Les Vêpres font partie de l'Office divin au cours desquels on chante des psaumes de langue latine sur du chant grégorien. Le Salut du Saint-Sacrement conclut les vêpres. On y chantait obligatoirement l'O Salutaris Hostia et le Tantum Ergo.



Le reposoir où l'on se rendait le jour de la Fête-Dieu pour célébrer le Salut du Saint-Sacrement. Ici, chez M. Alfred Lemay en 1945 ou 1946. De gauche à droite, les anges personnifiés par : Dolorès Lupien, Claire Prince, Thérèse Camirand et Yolande Bergeron.

On se souvient du Mois de Marie en mai. C'est l'occasion de la récitation du chapelet à la croix du chemin dans les rangs. C'est la même chose à l'église pour les gens du village. Le chapelet est suivi des Litanies de la Sainte-Vierge et du Salut au Saint-Sacrement. En octobre, le Mois du Rosaire, les élèves du village se rendent à l'église après l'école pour la récitation du chapelet.

On pourrait ici évoquer nombre de rites et coutumes quant à la façon de *pratiquer sa religion*. Les élèves du village, vont obligatoirement à la messe du premier vendredi du mois. Au préalable, ils vont à la confesse à la sacristie. Les garçons qui occupent les bancs du côté gauche vont se confesser à M. le curé et les filles, de l'autre côté vont se confesser à M. le vicaire. Et on procède en ordre pour la confession. L'élève qui est le premier au bout du banc va se placer à genoux à la balustrade et attend que le confessant sorte du confessionnal. Celui à la balustrade le remplace dans le confessionnal et ainsi de suite.

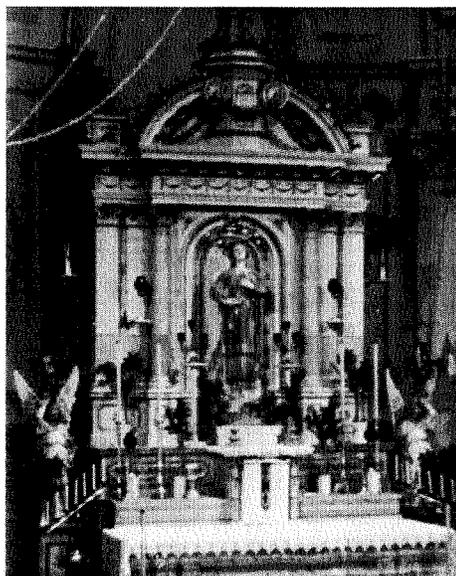
Le protocole de la messe a aussi ses rites bien fixes et la messe dominicale est revêtue d'une certaine solennité.



M. Marcel Aubry (Gratien) nous écrivait ceci au sujet de cette photo:

«En fouillant dans la boîte à souvenir que m'a laissée ma mère, j'ai mis la main sur cette photo de 1914. Selon ce que m'a raconté ma mère, il s'agit d'une photo prise à l'occasion d'une grande célébration et une messe solennelle commandée pour éviter la conscription de jeunes hommes de la paroisse lors de la guerre de 1914-1918. Le curé est l'abbé Antoine Poulin De Courval. À cette occasion, selon ce qu'a raconté ma mère, un cantique à la Vierge-Mère de Dieu était interprété et, imaginez bien, sur l'air de "God save the King". Ce chant ou cantique a aussi été interprété par la suite, et je me souviens l'avoir déjà entendu vers l'âge de cinq ou six ans.»

Ce sont d'abord les enfants de chœur qui arrivent les uns après les autres de derrière le maître-autel, l'un de la gauche et l'autre de la droite. Ils s'en vont côte à côte faire une gémflexion au pied du maître-autel puis se dirigent dans les bancs de chaque côté du chœur. Ils sont vêtus de la soutane noire et d'un surplis blanc. Puis, le prêtre entre dans le chœur en venant lui aussi de derrière le maître-autel, encadré de deux servants de chaque côté portant, eux, la soutane rouge. Les soutanes étaient entreposées dans de grandes armoires dans le corridor menant à la sacristie.



Le maître autel disparu dans la foulée du renouvellement liturgique qui a suivi le Concile Vatican II.

Aux archives du Séminaire de Nicolet, nous avons trouvé une documentation assez élaborée quant aux organismes et confréries qui ont œuvré dans notre paroisse. Qu'il nous suffise de nommer, entre autres : la Ligue du Sacré-Cœur, les Dames de Sainte-Anne, la Confrérie du Rosaire (1918)¹, la Société du Très Saint-Sacrement (1920), la Société du Chemin de la Croix (1936), la Confrérie de l'Immaculée Conception (1918), la Confrérie du Mont-Carmel (1921), La Sainte-Croix de la Mission (1902), la Société de la Bonne Mort (1970), la Confrérie de Sainte-Anne-de-Beaupré (1937), la Société de Tempérance (1936), l'Union missionnaire du clergé (1948) etc. Seuls les hommes font partie de la Ligue du Sacré-Cœur au même titre que seules les dames sont membres des Dames de Sainte-Anne, ce qui est l'évidence même. Rappelons également les Enfants de Marie, les cercles Lacordaire et Jeanne d'Arc.

¹ Les dates entre parenthèses sont probablement celles de la création de ces organismes.

On retrouve dans les registres des archives du Séminaire les noms de ceux qui ont été reçus du Scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel, de ceux du Scapulaire de l'Immaculée-Conception.

Le pain bénit

M. Donat Tourigny dans ses écrits nous rapporte une coutume qui n'a certainement plus cours depuis bien des années.

« Une pieuse coutume, qui ne dépendait pas des citoyens il est vrai, mais qui était en usage autrefois c'est celle du pain bénit. On sait que le pain bénit était parmi les fidèles un signe d'union et de fraternité. Les premiers chrétiens avaient leurs agapes ou repas de charité, et lorsqu'ils ont cessé, on y a suppléé par le pain bénit.

Les familles offraient le pain bénit à tour de rôle et l'apportaient à la sacristie avant la messe, afin que le bedeau le place sur la crédence près de l'autel. Après l'aspersion de l'eau bénite, le célébrant se rendait à la crédence pour bénir le pain que le bedeau tranchait ensuite par morceaux et faisait passer dans l'église par les enfants du sanctuaire.

Le père de chaque famille, se trouvant placé au bord du banc, en prenait un morceau pour chaque personne placée dans son banc. Après avoir fait le signe de la croix, on goûtait au pain bénit puis on mettait le reste dans sa poche afin d'en apporter à la maison. Le dimanche soir, la famille qui avait présenté le pain à l'église passait le chantage au voisin qui, en l'acceptant, s'engageait à présenter aussi le pain à l'église le dimanche suivant.

C'était à qui offrirait le plus beau pain bénit. On allait chez le boulanger en commander un selon son moyen. Il y en avait quelquefois de très gros et même de très artistiquement disposés par coussins de grandeurs différentes de façon à former une petite pyramide. Cette pratique pieuse a été abolie dans la suite à cause de la vanité qui s'y mêlait, chacun voulant offrir du pain plus beau que son voisin, de sorte que le but de ce sacramental fut détourné des intentions de l'Église qui l'avait institué. »

La vente des bancs

Chaque année, de façon ponctuelle, après la messe dominicale on procédait à la vente des bancs par enchère. À une certaine époque, un banc dans l'allée centrale était de 4 \$ tandis qu'un banc sur les côtés le long du mur était de 2 \$. Évidemment les prix ont été majorés avec le temps. En 1957, un banc était à 7 \$. Le prix variait selon l'endroit dans l'église comme au jubé par exemple où c'était moins dispendieux. Lorsqu'un banc était mis en vente, on disait : « *Untel a laissé aller son banc* », ce n'était pas très bien vu. La raison pouvait être du fait qu'il n'avait pas l'argent pour payer son banc ou qu'il ne tenait pas beaucoup à la pratique religieuse. Mais, souvent, le même banc passait d'une génération à l'autre. Pour qui ne possédait pas son banc, aller se placer dans le banc appartenant à quelqu'un d'autre était perçu comme un affront au propriétaire de ce banc. Aujourd'hui, cette coutume est encore maintenue par quelques personnes qui paient 20 \$ annuellement pour leur banc. Il s'agit davantage d'un achat symbolique donnant l'occasion de verser un don à la fabrique.

Le sacristain

On ne peut clore ces pages sur la vie chrétienne de la paroisse sans dire quelques mots du *bedeau*, celui qui a souvent été l'objet d'histoires ou de chansons parfois grivoises avec la servante. Mais, avant tout, le sacristain est, d'une certaine façon, le deuxième vicaire du curé même si son rôle est pour le moins différent.

En milieu rural, le curé tout comme les agriculteurs, comme toutes les familles en somme doit s'auto suffire pour vivre. La Fabrique possède un peu de terre en culture, deux ou trois vaches et quelques autres animaux de ferme. C'est l'une des tâches du sacristain que de jouer le rôle de cultivateur. Soit dit en passant, la dîme vient combler les besoins du presbytère qui, à son tour, ne manque pas de retourner parfois les surplus aux personnes dans le besoin.

On parle de surplus car, à l'époque, le cultivateur doit par exemple, payer sa dîme en donnant à la Fabrique 1/26^e de sa récolte de blé. Cette obligation peut aussi s'acquitter en donnant du bois pour chauffer le presbytère ou l'église. Et justement, c'est l'un des travaux dévolus au sacristain que de rentrer le bois l'automne venu puis, d'allumer les deux fournaies de l'église et celle de la sacristie vers 5 h. les dimanches matins d'hiver. La semaine, seule la sacristie est chauffée. Il lui revient aussi d'effectuer de menus travaux pour entretenir les bâtisses.

Dans ses notes, M. Donat Tourigny, sans doute inspiré d'un quelconque volume a défini le rôle du sacristain ou bedeau de belle façon :

« À la fois sacristain, fossoyeur et homme de ferme, le bedeau tirait son prestige de ses fonctions augustes à l'église. Ménager, comme tous les vieux d'autrefois, ce qu'il recevait de traitement fixe ajouté à ce qu'il recevait pour quelques heures d'attention quotidienne à la ferme de M. le Curé et aux générosités des compères lui suffisait amplement pour assurer sa subsistance.

Le bedeau d'autrefois répondait aux exigences de l'époque et sa figure sympathique s'harmonisait avec le reste de la société dans laquelle il vivait. Le bedeau salarié des villes et des grosses paroisses de campagne d'aujourd'hui ne donne plus l'idée de ce qu'était le bon bedeau d'autrefois. »

Pour en revenir à la ferme, le bâtiment, tout d'une venue, était érigé à peu près là où se trouve présentement l'entrée du cimetière. Au milieu des années 1940, ce mode de vie qu'était l'autosuffisance s'est modifié. La dîme se paiera désormais argent sonnante.

La bâtisse subira alors une transformation majeure en 1947, sous l'égide du curé d'alors, l'abbé Eugène Demers. Plusieurs paroissiens mettent à profit leurs bras, leurs talents et il faut le dire, leurs deniers pour faire de cette grange-étable rien de moins qu'une salle paroissiale qu'on appellerait aujourd'hui centre communautaire. Il est devenu nécessaire de se doter d'un lieu assez vaste pour accueillir le public qui assiste aux séances du conseil

municipal. C'est là aussi que se rencontrent les divers groupements paroissiaux tels les mouvements Lacordaire et Jeanne-D'Arc, le cercle des Fermières, etc.

D'ailleurs, pour recueillir les fonds nécessaires au financement des coûts engendrés par ces travaux, on y présente des soirées d'amusement comme des bingos, des encans au cours desquels on met en vente des courtes-pointes, des nappes crochetées, en somme divers articles d'artisanat. Ces soirées sont agrémentées de musique exécutée par exemple par Paul Chassé au violon et son frère Réal à la guitare ou à la mandoline.

Qui plus est, en février 1950, on y présente une troupe de théâtre professionnelle de Montréal sous la direction d'Albert Duquesne. On joue la tragédie *Médecin de campagne* tirée d'un radio-roman très populaire à l'époque à Radio-Canada. Gratien Gélinas viendra y faire ses Fridolinades. C'étaient les grandes vedettes de Montréal qui débarquaient à Sainte-Eulalie. À la même époque, nos artistes locaux présentent eux aussi leurs pièces de théâtre. Parmi eux, nommons Paul Leblanc, Alfred Lemay, Joseph Désilets, Roger Lupien, Rodolphe Bergeron, Jean-Louis Bordeleau, François Désilets pour ne nommer que ceux là.

Eulalie, la sainte

Eulalie était issue d'une famille illustre de Mérida en Espagne. Dès son enfance, elle témoigna un grand amour pour la virginité et elle ne passait pas beaucoup de temps aux jeux, aux ornements et aux plaisirs mondains. Déjà, à l'âge de 12 ans, Eulalie, brûlant de zèle pour la gloire de Dieu ne souhaitait rien d'autre que de donner sa vie pour Jésus Christ. Ce désir ardent, qui l'animait constamment, allait à l'encontre des lois de l'empereur parce que celui-ci forçait les chrétiens à sacrifier (des animaux) aux idoles. Un jour, elle se rendit à Mériba pour rencontrer le gouverneur. Très hardiment, elle se présenta à son tribunal.

Elle lui reprochait la fureur qui le poussait à faire périr les âmes en les obligeant à renoncer à leur seul et véritable Dieu : « *Si vous cherchez des*

chrétiens, dit-elle, me voici, ennemie de vos idoles et je confesse un seul Dieu de cœur et de bouche. » En plus, elle ajouta : « Vous pouvez exercer votre fureur sur mon corps; coupez-le, déchirez-le, brûlez-le, mais vous ne pouvez rien gagner sur mon esprit. »

Le gouverneur, irrité par ce discours, essaya de l'intimider en lui faisant voir des supplices horribles : l'épée, les dents des bêtes et le feu, si elle persistait dans sa foi chrétienne...

Comme elle vivait intensément de la présence du Christ, elle se laissa condamner aux pires supplices. Deux bourreaux lui déchirèrent les côtés jusqu'aux os avec des ongles de fer. On lui brûla ensuite le sein et les flancs avec des flambeaux. Au lieu des pleurs, des cris et des gémissements, on n'entendait sortir de sa bouche que des actions de grâce. Enfin, le feu prit à ses cheveux épars, monta bientôt à son visage et à sa tête, et en peu de temps, elle fut étouffée par la flamme.

Son martyre fut suivi de prodiges (miracles) qui effrayèrent les bourreaux et ceux-ci donnèrent droit aux chrétiens d'ensevelir son corps. Ceci arriva en l'an 304 après Jésus Christ (le 10 décembre). »

Extrait de l'album souvenir de Sainte-Eulalie (Québec) paru lors du 140e anniversaire de la paroisse. Ce texte était mis à la disposition des fidèles dans l'église paroissiale, issu de l'un des nombreux martyrologes qui ont eu la faveur au cours des siècles. Dix-huit siècles auront été suffisants pour amplifier, sans doute, la réalité...

La Cantilène de sainte Eulalie

La cantilène, au moyen âge, est un poème chanté dérivant de séquences en latin. Pour peu qu'on se soit intéressé un jour aux origines de la langue française, on a rencontré cette fameuse cantilène sur son chemin. En ce sens, elle est importante parce qu'elle constitue le plus ancien poème connu de langue française dont on a conservé le manuscrit. Elle a été composée après 878 à l'abbaye de Saint-Armand près de Valenciennes dans le nord de

la France peu après la découverte des reliques de la sainte. Le manuscrit a été découvert en 1937 par Hoffmann von Fallersleben et il est conservé à la Bibliothèque de Valenciennes.

La cantilène raconte comment, au cours de la persécution des chrétiens ordonnée dans tout l'empire romain par Dioclétien, une jeune fille de treize ans appartenant à une riche famille de Mérida (Espagne) a refusé de renier sa foi.

Le texte comprend 29 strophes. Il nous apparaît intéressant d'en reproduire quelques unes avec la traduction en français moderne.

Buona pulcella fut Eulalia.

Eulalie était une bonne jeune fille.

Bel avret corps, bellezour anima.

Elle avait le corps beau et l'âme plus belle encore.

Voldrent la veintre li Deo inimi, Voldrent la faire diaule servir.

Les ennemis de Dieu voulurent la vaincre; ils voulurent lui faire servir le Diable.

Voldrent la faire diaule servir

Ils voulurent lui faire servir le Diable.

Elle no'nt eskoltet les mals conselliers

Elle n'écoute pas les mauvais conseillers.

Buona puella fue eulalia. Bel autre corps ballerour d'ame.
Voldrent lauerent li do l'ame. Voldrent la faire diuile s'ame.
E li non effolote les malz conseilors. Quelle do ^{l'ame} rancie chi maone.
Ne par ar nos u gars ne par amez. Lor manance regiel ne preu d'ame.
Nule cose non la poute amplexier. La polle s'ame n'amafe lo do.
E par foie p'sentale max. mison. Chi nos are deus dir soure p'gion.
L'li en are done li nonz ch'el. Quel elle faice lo non xp'ion.
E l'ont aduner lo suen elmeto. Mabe s'ont d'ame. Les emp'ement.
Celle p'elise sa uirginitie. Lors fure morte a grand honf'ie.
E ne en fau lo gar'ement com arde esle. E l'le colper n'euert por.
Vero nos voldre coneridre li r'p'gion. Adunt s'ade li r'p'gion.
La dominele collelese n'ont redise. Vole lo seule l'axiet s'ame.
L'figure de colombe uole uie. Tuit oran que por nos degne p'ie.
Queel auisse de nos esp' m'ere. Loit la mare d'aliu. Nos laist uir.
L'ar saut d'ame.

L'original de la cantilène de sainte Eulalie conservé depuis plus de 1 600 ans

Mgr Marquis, colonisateur

Nous avons vu précédemment que l'évêque du diocèse de Trois-Rivières confie à l'abbé Calixte Marquis, curé de Saint-Célestin, la tâche de vérifier si la demande des citoyens de Saint-Grégoire pour la fondation d'une paroisse à Sainte-Eulalie est justifiée. Il agira de même pour la fondation de plusieurs paroisses.

Nous nous permettons ici de consacrer quelques lignes au curé Marquis parce qu'il est un fondateur, un développeur et un missionnaire incontournable dans le développement des cantons. Il a joué un rôle primordial dans la fondation de notre paroisse.

On ne peut présenter adéquatement Mgr Marquis sans avoir recours à la monographie intitulée : *CALIXTE MARQUIS COLONISATEUR DES CANTONS DE L'EST 1850-1870*. Il s'agit de la thèse du mémoire pour l'obtention de la Maîtrise en Histoire présentée en août 1980 à l'Université de Sherbrooke par M. Michel Morin, qui a été député du comté de Nicolet-Yamaska à l'Assemblée Nationale de 1994 à 2007.

Dans sa thèse, M. Morin rappelle d'abord que Marquis est nommé curé de St-Célestin en 1852. L'évêque, en procédant à cette nomination lui trace déjà tout un programme : « *Vous regarderez comme faisant partie de votre troupeau tous les fidèles établis dans la partie du Township d'Aston qui n'est pas confiné dans les limites de la paroisse de St-Pierre Célestin...* »

Le curé compte huit missions à desservir simultanément. La situation des cantons est lamentable au point où le gouvernement entreprend une enquête sur l'origine des difficultés que rencontrent tous ceux qui se vouent à la colonisation.

M. Morin poursuit : « *Le mérite de Calixte Marquis, missionnaire-colonisateur, est d'avoir œuvré parmi tous ces écueils durant au-delà de vingt ans, de 1850 à 1870. D'ailleurs, on lui reconnaît la fondation de douze paroisses seulement dans les townships de l'Est. Ces paroisses s'échelonnent sur une distance de plus de 60 milles entre St-Célestin et Garthby.* »

Calixte Marquis se distingue également comme un théoricien de première classe; il apporte des solutions originales dans ses rapports au gouvernement, autant pour enrayer l'émigration des Canadiens français vers les États-Unis que pour favoriser leur établissement dans le Bas-Canada. »

Mais, Marquis n'est pas seulement actif comme représentant de Dieu et de l'Église, il l'est aussi en affaires. Dans sa thèse, M. Morin écrit avoir relevé pas moins de 540 transactions sous le nom du curé-développeur aux bureaux d'enregistrement de Bécancour et d'Arthabaska. Marquis a acheté environ 125 lots entre les années 1851 et 1898 pour une somme totalisant presque 28 000\$. Si on calcule les ventes pour la même période on arrive à un montant près de 48 000\$. (Marquis mourra dans la pauvreté).

D'où provenaient les sommes nécessaires à l'acquisition de ces terres? Dans ses notes confidentielles, Marquis écrit : « *J'ai reçu de mes parents un fort héritage* ».

On ne peut cerner ici toute l'influence du curé Marquis sur le développement de notre paroisse.

On sait que plus de la moitié des 8^e et 9^e rangs du canton d'Aston lui ont appartenu à un moment ou à un autre. Il n'avait pas été sans remarquer, dès 1850, que ces terres étaient vraiment fertiles.

Mais, laissons M. Morin nous raconter la suite qui s'avère fort intéressante et montre un aspect moins connu du curé Marquis. « *Nous constatons également que le chemin de la Grande Ligne entre St-Célestin et la mission de Ste-Eulalie représente pour Marquis la voie de communication la plus importante pour cette pénétration dans les Bois-Francs. Ainsi, Marquis concentre-t-il ses achats près de cette artère à la hauteur des 7^e et 8^e rangs et plus loin entre les 12^e et 13^e rangs, qui deviendront les villages de St-Wenceslas et Ste-Eulalie.*

Le colonisateur connaît l'importance des voies de communications, il ne peut laisser de côté l'apport économique du chemin de fer. Pour cette raison, Marquis achète de nombreux lots adjacents à la voie ferrée du Grand Tronc, dont l'embranchement Trois-Rivières-Arthabaska coupe la voie centrale entre Montréal et Québec, à la hauteur d'Aston-Jonction. Une dizaine de terres sont aussi achetées par Marquis tout près de la gare de Ste-Perpétue, située à environ trois milles du futur village de Ste-Perpétue.

(...) La plupart des lots achetés par Marquis sont regroupés dans le canton d'Aston, et ces lots sont situés aux endroits stratégiques, où naîtront les nouvelles paroisses. Marquis se retrouve donc l'artisan principal de la colonisation du canton d'Aston. » (p. 43)

Nous incluons sur la page suivante le plan d'une partie du canton d'Aston. Les rectangles en noir indiquent un certain nombre de terres qu'a possédées le curé Marquis. Cette page est extraite de la thèse de M. Morin.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur le rôle déterminant de Mgr. Marquis sur la colonisation et le développement des cantons, particulièrement sur celui d'Aston. S'il n'a jamais été comme tel agent des terres ou gérant de la colonisation, il en a joué bien souvent le rôle.

À ce sujet, il est un fait peu connu : la colonisation du nord-ouest du Lac St-Jean s'est effectuée sous la direction des Trappistes venus d'Oka. L'initiateur de cette démarche a été le gérant de la colonisation pour les districts du Saguenay et du Lac-Saint-Jean, Mgr Calixte Marquis, pendant son court mandat d'octobre 1889 à décembre 1891. Il avait été confirmé dans cette fonction par le sous-ministre provincial de la Colonisation, un certain curé Antoine Labelle de Saint-Jérôme.



Plan d'une partie du canton d'Aston

La Tour des Martyrs

Si nous consacrons quelques lignes à cette réalisation de Mgr. Marquis à St-Célestin c'est que nous voulons rappeler un lieu de pèlerinage presque incontournable pour les aînés.

Mgr Marquis voue une vénération profonde à tout ce qui lui rappelle la Sainte Famille et les vies des saints. En 1891, Mgr Taschereau lui confie de ramener de Rome une relique de Ste-Anne pour le sanctuaire de Beaupré. Sa dévotion pour la vie des saints allait être satisfaite. Mgr Marquis raconte :

« (...) La chapelle du palais Odeschelchi était remplie de reliques de la plus haute valeur. Ces reliques avaient été placées dans cette chapelle par le cardinal Odeschelchi, les héritiers devenus francs-maçons jugèrent à propos de congédier le chapelain de la famille. Pour le consoler, ils lui firent présent d'une quantité considérable de saintes reliques qui me sont tombées dans les mains. Dans mes excursions à Naples, à Florence, à Gênes, à Jérusalem, à Bethléem, je pus augmenter considérablement mon trésor.(...) »

*Il recueille ainsi 6 000 reliques dit-il et les fait aussitôt expédier à Saint-Célestin. À son retour, l'évêque du diocèse de Nicolet, Mgr Gravel l'autorise à ériger un oratoire pour exposer ses reliques à la vénération des fidèles. Le site deviendra un sanctuaire national et (...) le seul sanctuaire au monde dédié au culte des Saintes Reliques, et le seul en Amérique qui en possède un aussi grand nombre. » (G. Désilets, *Le guide du pèlerin à la Tour des Martyrs de St-Célestin*, Nicolet, 1932, p. 10)*

Il était de tradition pour les cultivateurs d'aller en pèlerinage à St-Célestin le 10 mai jour de la fête de saint Isidore, patron des laboureurs. Et chaque année un dimanche après-midi au début de juin, c'était la bénédiction des autos qui réunissait parfois plus d'une centaine de voitures.

Mgr Marquis est aussi considéré comme le co-fondateur des Sœurs de l'Assomption. De plus, il a été pour le moins très actif au sujet de la séparation du diocèse de Trois-Rivières pour la création du diocèse de Nicolet. Comme il était ardent colonisateur des Bois-Francs, il voyait l'évêché à Arthabaska.

Bref, Mgr Marquis aura été une figure de proue dans le développement des cantons, un leader à maints égards dévoué totalement au mieux-être de ses semblables.

Nos curés

Charles-Édouard Barolet	1877-1883
Théophile Lemire	1883-1885
Basile Prince	1885-1899
Arsène Longval	1899-1905
Eugène Roberge	1905-1908
Antoine Poulin De Courval	1908-1919
Vincent Lemire	1919-1927
Adolphe Demers	1927-1934
Simon Bibaud	1934-1943
Eugène Demers	1943-1949
Camille Longval	1949-1965
Paul-Émile Côté	1965-1972
Réal Provencher	1972-1981
Germain Langelier	1981-1990

En 1990 et 1991, l'abbé Maurice Élie est administrateur paroissial et il est secondé par deux religieuses qui oeuvrent à la pastorale paroissiale

Réal Lemaire	1991-1995
Gilles Bédard	1995-2002
Gilbert Héon	2002

Depuis 2004, l'abbé Claude Ouellet agit à titre de prêtre collaborateur.

À noter que les abbés Adolphe et Eugène Demers étaient les deux frères. C'est l'abbé Camille Longval qui a connu la plus longue cure, soit seize ans. Il est décédé à St-Hyacinthe le 1^{er} février 1990 à l'âge de 97 ans. Il a été inhumé au cimetière du Grand Séminaire de Nicolet.

